



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE LA GUADELOUPE

PREFECTURE DE REGION  
DE LA GUADELOUPE

Affaire suivie par :

Basse-Terre, le 7 août 2018

PREFECTURE : secrétaire générale

Madame Virginie KLES

Téléphone : 0590 99 38 01

Mel : virginie.kles@guadeloupe.pref.gouv.fr

DRFiP : conseil aux décideurs publics

Monsieur Gabriel SENAUX

Téléphone : 0590 99 16 01

Mel : gabriel.senaux@dgfip.finances.gouv.fr

à Madame Lucette MICHAUX-CHEVRY,  
Présidente de la communauté d'agglomération  
Grand Sud Caraïbe

**Objet : Apurement de la situation financière de la CAGSC.**

Lors de notre échange tripartite du 2 août 2018, nous avons constaté l'impasse financière dans laquelle se trouve la communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe.

Afin de limiter au maximum la propagation des difficultés de la CAGSC à ses communes membres, nous vous proposons l'échéancier suivant pour payer ses dettes à leur égard, moyennant un allongement dans le temps du règlement au profit du SIAEAG :

| collectivités locales      | total de la dette de la CAGSC envers ces collectivités (au 6 août 2018) | mensualité entre août 2018 et juillet 2020 (24 mois) |
|----------------------------|---|--|
| commune de Baillif         | 102 165 €   | 4 257 €  |
| commune de Basse-Terre     | 5 408 044 €   | 225 335 €  |
| commune de Bouillante      | 1 295 622 €   | 53 984 €   |
| commune de Capesterre      | 8 487 184 €   | 353 633 €  |
| commune de Trois-Rivières  | 853 728 €   | 35 572 €   |
| commune de Vieux-Habitants | 543 007 €   | 22 625 €   |
| SIAEAG (*)                 | 881 221 €   | 36 718 €   |
| Total                      | 17 570 971 €  | 732 124 €  |

(\*) Reliquat du mandatement d'office dont le paiement devait s'échelonner entre mars et décembre 2018.

Toutefois, vous conviendrez que nous ne pouvons collectivement pas nous contenter de cette mesure épiphénoménale : la dette implicite de la CAGSC ne cesse de croître et constitue une véritable bombe à retardement pour l'équilibre économique et social de la région.

La situation oblige à prendre ses responsabilités et à envisager une modalité de résolution radicale. Aussi nous proposons-nous la mise en place d'un comité partenarial de sauvetage (CPS) réunissant des représentants de la CAGSC, de la préfecture et de la DRFiP. Ce CPS pourra diligenter des analyses approfondies pour dégager les voies et moyens concrets d'un arrêt de l'hémorragie financière et d'une stratégie de redressement.

La première réunion du CPS pourrait se tenir le lundi 3 septembre 2018 à 16h en salle Claude Erignac de la préfecture.

Le Directeur régional des Finances publiques  
de la Guadeloupe

Guy BENSAÏD

Le Préfet de Région  
de la Guadeloupe

Philippe GUSTIN